

Décision

Générale

colonial

Décision n° 691 du 30 mai 1953 :

n° 691

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du personnel employé à l'Hôpital Principal est fixé comme suit pour compter du 1er juin 1953 : Houssein Ahmed..... 6.000 francs Asselefeche Afrassa 6.500 — Novack Pierre. 20.000 — Ce salaire est exclusif de toute indemnité y compris celle pour charge de famille.